

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ETAIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 mai 2009

Objet : Modification du règlement d'aides de l'Enveloppe développement local pour les années 2008 et 2009

n° 2009 - 046

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

MODIFIE le règlement d'aides de l'Enveloppe Développement Local dans les conditions suivantes :

Le taux d'aide des lignes « Aménagement paysager et urbanistique de village » et « Espace et équipement fixe de loisirs et de plein air » est modifié comme suit :

=> Subvention maximum de 24 % d'un plafond de 20 000 € HT, soit 4 800 €

(Ancien taux : 30 % d'un plafond de 20 000 € HT, soit 6 000 €)

AUTORISE le Président ou un vice-président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des décisions précitées.

Objet : Avenants 2007, 2008 et 2009 aux conventions de développement local : régularisation n° 2009 - 047

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

AUTORISE le Président ou un vice-président à signer les avenants à la convention de développement local de 2007, 2008 et 2009.

AUTORISE le Président ou un vice-président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des décisions précitées.

Objet : Validation du programme de l'enveloppe développement local 2008-2009

n° 2009 - 048

La commission développement local du 27 avril 2009 émet un avis favorable à la programmation ci-dessous.

Programmation de l'enveloppe développement local 2008/2009 : (hors dossiers déjà validés)

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

ACCEPTÉ d'inscrire les dossiers présentés ci-dessus dans le cadre du programme développement local pour les années 2008 et 2009,

VALIDÉ le programme de dossiers communaux et intercommunaux ci-dessus,

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

Nature des opérations	Maître d'ouvrage	Coût de l'opération en euros HT	Subv. CG 55 (Dév. local)	Taux	Subv. Etat (DGE)	Taux	Subv. Région	Taux	Autres Subv.	Taux	Maître d'Ouvrage	Taux
salle multi activités résidence pers âgées	CODECOM (Etain)	169 305,18	10 000,00	5,91 %					121 473,56	71,75%	37 831,62	22,35%
Aménagements espace culturel et touristique	CODECOM (Etain)	122 900,00	24 500,00	20,00 %			30 000,00	24,00 %	33 800,00	28,00%	34 600,00	28,00%
Création aire de jeux et aménagement paysager	Warcq	14 475,50	1447,55	10,00 %	5 790,20	40,00%	4 342,65	30,00 %			2 895,10	20,00%
Aménagement paysager Place de la Gare Etain	Etain	4 322,00	1 297,00	30,00 %							3 025,00	70,00%
Façade professionnelle (1)	CODECOM (pour le compte de professionnels)	7 600,00	1 900,00	25,00 %							5 700,00	75,00%
Aménagement paysager centre de village	Braquis	4 718,00	1 132,32	24,00 %							3 585,68	76,00%
Création d'un logement communal (TTC)	Dieppe -sous- Douaumont	125 617,71	9 500,00	7,56 %			19 000,00	15,13 %	9 500,00	7,56%	87 617,71	69,75%
Création d'une aire de jeux et aménagement paysager	Châtillon-sous-les-Côtes	20 601,50	4 800,00	23,30 %			6 180,45	30,00 %			9 621,05	46,70%

Réaménagement, mise aux normes d'une aire de jeux	Saint-jean-les-Buzy	13 660,51	1 366,05	10,00 %	5 464,20	40,00%	4 098,15	30,00 %			2 732,11	20,00%
Création d'une aire de jeux et aménagement paysager	Rouvres-en-Woevre	35 937,00	3 593,70	10,00 %	14 374,80	40,00%	10 781,10	30,00 %			7 187,40	20,00%
Rénovation d'une façade communale	Morgemoulin	19 807,20	1 900,00	9,59 %							17 907,20	90,41%
Aménagement urbain quartier rue de Morteau, place des Fusillés (volet paysager)	Etain	23 145,00	4 800,00	20,74 %							18 345,00	79,26%
Création d'une aire de jeux lotissement des Clairs Chênes et aménagement paysager parc Paul Thiery	Etain	17 069,02	4 096,56	24,00 %			5 120,71	30,00 %			7 851,75	46,00%

Objet : Achat de terrains Rue Nouvelle à Etain

n° 2009 - 049

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

VALIDE l'intérêt pour la Communauté de Communes d'acquérir les terrains situés rue Nouvelle et cadastrés AK 245 et AK 270 pour partie.

ACCEPTÉ d'acheter ces terrains à la valeur estimée par France Domaine,

DONNE tous pouvoirs au Président ou à un vice-président pour signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

Objet : Equipement de l'Espace Culturel et Touristique : modification des plans

n° 2009 - 050

De financement : budget de fonctionnement du volet culturel

(annule et remplace la délibération du 26.03.2009)

Le centre culturel et touristique ouvrira très prochainement ses portes. Une programmation culturelle et artistique s'appuyant à la fois sur des intervenants extérieurs mais aussi sur les compétences locales va être mise en place ; elle s'accompagne d'un plan de communication.

Dans un souci de lisibilité vis-à-vis des différents financeurs, chaque ligne budgétaire sollicitant une demande de financement doit faire l'objet d'une délibération distincte. Le nouveau budget de fonctionnement prévisionnel de la partie culturelle est donc le suivant :

Dépenses	Montant en HT	Ressources	Montant en HT	Taux
Cachets spectacles	7 200,00 €	entrées spectacles	6 660,00 €	83%
Création d'un visuel programmation culturelle	350,00 €			
billetterie manuelle	500,00 €	autofinancement	1 390,00 €	17%
Coût total	8 050,00 €	Coût total	8 050,00 €	100%

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le plan de financement proposé,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à ce volet.

Objet : Equipement de l'Espace Culturel et Touristique : modification des plans

n° 2009 - 051

De financement : budget de fonctionnement du volet touristique

(annule et remplace la délibération du 26.03.2009)

Dans le cadre de l'ouverture du centre culturel et touristique, un certain nombre d'opérations de promotion touristiques sont prévues et nécessitent la réalisation de différents supports de communication promotion.

Dans un souci de lisibilité vis-à-vis des différents financeurs, chaque ligne budgétaire sollicitant une demande de financement doit faire l'objet d'une délibération distincte. Le nouveau budget de fonctionnement prévisionnel de la partie touristique est donc le suivant :

Dépenses	Montant en HT	Ressources	Montant en HT	Taux
opérations marketing direct	1 650,00 €	visites Petitcollin	14 000,00 €	52%
plaquette prestige séminaires (base 2)	1 200,00 €	ventes poupées Petitcollin	9 000,00 €	33%

ans)				
fiches séminaires	550,00 €	vente autres produits boutique	4 000,00 €	15%
salairé assistante touristique base 11 mois	19 000,00 €	autofinancement	- €	0%
achat poupées Petitcollin	2 600,00 €			
achat autres produits boutique	2 000,00 €			
Coût total	27 000,00 €	Coût total	27 000,00 €	100%

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le plan de financement proposé,

PRECISE que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2009,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à ce volet.

Objet : Equipement de l'Espace Culturel et Touristique : aménagement d'un espace dédié à la promotion touristique et édition de brochures touristique
(annule et remplace la délibération du 26.03.2009)

n° 2009 - 052

Afin de développer l'attractivité du territoire mais aussi pour attirer de nouveaux clients, La Communauté de Communes du Pays d'Etain a choisi d'aménager au centre culturel touristique une vitrine de promotion commune à l'ensemble des prestataires touristique ; cet investissement s'accompagne d'une série d'édition de documents de promotion. A noter que pour ces deux opérations, une aide financière peut être sollicitée auprès du programme leader 2007 – 2013 ainsi qu'auprès du Conseil Général de la Meuse.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant en HT	Ressources	Montant en HT	Taux
Aménagement point touristique	16 000,00 €	Leader : 55 % d'une dépense publique éligible de 18 787 € HT	10 332,85 €	55%
conception et impression de brochures touristiques	2 787,00 €	Conseil Général de la Meuse (env. dev. Local) : 25 % d'une dépense publique éligible de 18 787 € HT	4 000,00 €	21%
		Autofinancement	4 454,15 €	24%
Coût total	18 787,00 €	Coût total	18 787,00 €	100%

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le plan de financement proposé,

PRECISE que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2009,

CHARGE le Président de déposer les dossiers de demande d'aide financière au titre du programme LEADER 2007 – 2013 ainsi qu'auprès du Conseil Général de la Meuse, dans le cadre de l'enveloppe développement local 2008,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à ce volet.

Objet : Equipement de l'Espace Culturel et Touristique : Aménagement d'un espace d'exposition temporaire et édition de supports de communication
(annule et remplace la délibération du 26.03.2009)

n° 2009 - 053

Dans le cadre de ses actions en faveur de la mise en valeur et de l'animation du patrimoine, la Communauté de Communes va entreprendre l'aménagement d'une galerie dédiée aux expositions temporaires. Afin de valoriser cet espace auprès du public, la diffusion trimestrielle d'un support de communication est prévue.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces actions, une aide financière peut être sollicitée au titre du programme Leader 2007-2013 ainsi qu'auprès du Conseil Régional de Lorraine.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant en HT	Ressources	Montant en HT	Taux
matériels et mobiliers d'exposition	7 000,00 €	Leader : 55 % d'une dépense publique éligible plafonnée à 10 000 € HT	5 500,00 €	52%
supports de communication	3 652,00 €	Conseil Régional de Lorraine : 25 % d'une dépense publique éligible de 10 652 € HT	2 663,00 €	25%
		Autofinancement	2 489,00 €	23%

Coût total	10 652,00 €
------------	-------------

Coût total	10 652,00 €	100%
------------	-------------	------

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le plan de financement proposé,

PRECISE que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2009,

CHARGE le Président de déposer les dossiers de demande d'aide financière au titre du programme LEADER 2007 – 2013 ainsi qu'auprès du Conseil Régional de Lorraine,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à ce volet.

Objet : Equipement de l'Espace Culturel et Touristique : Aménagement d'un espace muséographique permanent

n° 2009 - 054

(annule et remplace la délibération du 26.03.2009)

Dans le cadre de son projet de valorisation touristique du territoire, la Communauté de Communes du Pays d'Etain souhaite créer un circuit touristique s'appuyant sur une des ressources patrimoniales du territoire : la poupée. Ce parcours se déroulera en trois étapes dont la découverte d'un espace muséographique permanent, véritable clé de voûte de ce circuit, aménagé dans une partie du futur centre touristique, économique et culturel. Pour la réalisation de ce projet, différentes aides financières peuvent être sollicitées.

Dans un souci de lisibilité vis-à-vis des différents financeurs, chaque ligne budgétaire sollicitant une demande de financement doit faire l'objet d'une délibération distincte. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant en HT
----------	---------------

Ressources	Montant en HT	taux
------------	---------------	------

aménagement d'un espace muséographique permanent	100 000,00 €
--	--------------

FEADER : 50 % d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 € HT	25 000,00 €	25%
Conseil Régional de Lorraine : 30 % d'une dépense publique totale de 100 000,00 € HT	30 000,00 €	30%
Conseil Général de la Meuse (enveloppe dév. local) : 21% d'une dépense éligible de 100 000 € HT	20 000,00 €	20%
Autofinancement	25 000,00 €	25%

Coût total	100 000,00 €
------------	--------------

Coût total	100 000,00 €	100%
------------	--------------	------

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le plan de financement proposé,

PRECISE que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2009,

CHARGE le Président de déposer les dossiers de demande d'aide financière au titre du FEADER ainsi qu'auprès du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général de la Meuse,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à ce volet

Objet : Equipement de l'Espace Culturel et Touristique : modification du plan de financement

n° 2009 – 055

(annule et remplace la délibération du 26.03.2009)

A l'issue des travaux de construction du complexe touristique, économique et culturel, la Communauté de Communes a prévu des aménagements intérieurs et investissements notamment en mobiliers et matériels.

Dans un souci de lisibilité vis-à-vis des différents financeurs, chaque ligne budgétaire sollicitant une demande de financement doit faire l'objet d'une délibération distincte. Le nouveau plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses	Montant en HT
----------	---------------

Ressources	Montant en HT	taux
------------	---------------	------

bornes multimédias	5 000,00 €
réalisation film institutionnel	4 000,00 €
part restante Cemdo	11 739,02 €
matériels audiovisuel auditorium	6 900,00 €

Etat (DDR 2ème part 2008) : 50% d'une dépense subventionnable de 5 000 € HT	2 500,00 €	9%
Conseil Général de la Meuse (enveloppe dév. local) : 7 % d'une dépense éligible de 6 900 € HT	500,00 €	2%
Autofinancement	24 639,02 €	89%

Coût total	27 639,02 €
------------	-------------

Coût total	27 639,02 €	100%
------------	-------------	------

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le plan de financement actualisé proposé,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2009,

CHARGE le Président de déposer les dossiers de demande d'aide financière auprès de l'Etat (DDR 2^{ème} part) et du Conseil Général de la Meuse,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à ces investissements.

Objet : Habillage du bouclier – entrée du centre culturel et touristique

n° 2009 – 056

Dans le cadre du chantier de construction du centre culturel et touristique, il avait été prévu la réalisation d'un bouclier en béton destiné à abriter l'entrée principale du bâtiment. Pour diverses raisons indépendantes du Maître d'Ouvrage, la finition de l'ouvrage est à revoir entièrement. L'habillage graphique semble être la solution la plus avantageuse, tant sur le plan esthétique que sur le plan de la durabilité.

Dans cette affaire, la Communauté de Communes a récemment engagé, par l'intermédiaire du Maître d'Œuvre, une demande de prise en charge globale du coût de cet investissement par l'entreprise détentrice des travaux de réalisation et de finition dudit ouvrage.

Le plan de financement envisagé pour cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant en HT	Ressources	Montant en HT	Taux
création graphique	475,00 €	Autofinancement (pris en charge par l'entreprise)	4 950,00 €	100%
fabrication et pose	4 475,00 €			
Coût total	4 950,00 €	Coût total	4 950,00 €	100%

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le plan de financement proposé,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2009,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à ce dossier.

Objet : acquisition d'un équipement de gestion de caisse

n° 2009 – 057

Dans le cadre la gestion de la boutique touristique, l'acquisition d'un équipement de gestion de caisse, pour lequel une aide peut être sollicitée au titre du programme Leader 2007 – 2013, est nécessaire.

Le plan de financement envisagé pour cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant en HT	Ressources	Montant en HT	Taux
acquisition équipement complet gestion de caisse	5 532,00 €	Leader : 55 % d'une dépense publique éligible de 5 532 € HT	3 042,60 €	55%
		Conseil Régional de Lorraine : 25 % d'une dépense publique éligible de 5 532 € HT	1 383,00 €	25%
		Autofinancement	1 106,40 €	20%
Coût total	5 532,00 €	Coût total	5 532,00 €	100%

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le plan de financement proposé,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2009,

CHARGE le Président de déposer un dossier de demande d'aide financière auprès du programme leader 2007 – 2013 ainsi qu'auprès du Conseil Régional de Lorraine,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à ce dossier.

Objet : Projet d'acquisition de Tableaux Blancs Interactifs - demande de subvention

n° 2009 – 058

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

ACCEPTTE le principe d'équiper les écoles du canton en tableaux blancs interactifs,


VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE les cofinanceurs (GIP) comme présenté ci-dessus pour une prise ne charge financière à cette opération,

AUTORISE le Président à lancer la consultation relative à cette opération,

PRECISE que les crédits seront ouverts au BP 2009,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des décisions précitées.

 **Objet : S.P.A.N.C. : consultation pour un bureau d'étude chargé de réaliser les contrôles** n° 2009 – 059
Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,


AUTORISE le Président à lancer une consultation pour rechercher le prestataire (procédure adaptée),

SOLLICITE le Conseil général et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour un soutien administratif et technique,

SOLLICITE les éventuels cofinanceurs (AERM et CG) pour une participation financière à cette opération,

PRECISE que les crédits seront ouverts au sein d'un budget annexe en 2009,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des décisions précitées.

 **Objet : Zone d'activités artisanales, commerciales et de services à Etain :** n° 2009 – 060
lancement de l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

AUTORISE le Président à lancer l'appel d'offre « travaux de viabilisation d'une zone d'activités artisanales, commerciales et de services »,

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.